



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
13 DÉCEMBRE 2017**

---

**Numéro**

DEL 2017.12.13/197

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : CULTURE 1**

**Objet :** ARCHIVES –  
RESTAURATION ET  
NUMÉRISATION DE  
DOCUMENTS D'ARCHIVES –  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS.

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

**Convocation****Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
MARCELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;  
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann;  
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 22**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 31**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles,  
MARCELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA  
Daphné, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène,  
ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Vu l'article L 212-6 du code du patrimoine

Vu l'article L 212-10 du code du patrimoine

Vu l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales

La commune de Briançon poursuit sa politique de restauration et de sauvegarde de ses archives.

De nombreux documents nécessitent des travaux de restauration afin d'assurer leur conservation, leur mise à disposition et leur promotion auprès du public.

Pour 2018 et 2019, la commune prévoit de faire restaurer et numériser les 16 documents d'archives suivants :

- AA 9 Lettre patente de Charles V de 1349
- AA 31 Lettre patente de Charles VI de 1381
- AA 52 Transaction entre Briançon et Puy-Saint-Pierre de 1421
- AA 56 Transaction de 1542
- BB 34 Registre de délibérations 1785-1792
- DD 12 Sentence arbitrale entre Briançon et Montgenèvre de 1403
- DD 12 Révision d'un jugement souverain de 1407
- Matrice cadastrale des propriétés non bâties folios 989-1488
- Matrice cadastrale des propriétés non bâties folios 1489-1985
- Matrice cadastrale des propriétés non bâties folios 1986-2550
- Matrice cadastrale, état de sections
- Registre de naissances 1959-1961
- Registre de naissances 1968-1969
- Registre de naissances 1986
- Registre de naissances 1987
- Registre de naissances 1998

Le montant total estimé de ces travaux de restauration et de numérisation est de 14 319,28 € HT soit 17 183,14 € TTC.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses		Recettes 2018-2019		
Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT	%
Documents à restaurer et numériser 2018	8 870,70 €	État/DRAC	4 295,78 €	30 %
Documents à restaurer et numériser 2019	5 448,58 €	Conseil Départemental	4 295,78 €	30 %
		Autofinancement	5 727,72 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>14 319,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 319,28 €</b>	<b>100 %</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ce plan de financement ;
- De valider l'enveloppe financière de ces opérations et de décider de leur réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

20 DEC. 2017

Pour le Maire et par délégation  
le Directeur général des services,

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

ERIC DUBOIS

AR PREFECTURE

005-210500237-20171213-DEL20171213197-DE  
Regu le 20/12/2017

*[Faint, illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper.]*

le Maire de par délégation  
le Directeur général des services  
ERIC DUBOIS